



La Direction Générale

Cotonou le

18 FEV 2026

N°166 / MTCA/ADAC/DG/DAF/DCAV/DAV

COMMUNIQUÉ

APPEL À CANDIDATURES - JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2027

Appel à candidatures à l'endroit des artistes ou groupes d'artistes pour représenter le Bénin dans le cadre des Jeux de la Francophonie de Erevan, en Arménie, du 23 juillet au 1er août 2027.

Préambule

Les Jeux de la Francophonie sont un rendez-vous qui combine sports et arts pour promouvoir la solidarité et la coopération francophones, la langue française, la diversité, l'excellence de la jeunesse francophone.

Créés en 1987, ils réunissent à chaque édition près de 3000 jeunes artistes et sportifs de 90 pays. Ils sont organisés par le Comité international et le Comité national des jeux de la Francophonie sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Les Jeux favorisent également l'émergence de talents et le rapprochement des États francophones, grâce à un format unique alliant concours culturels et compétitions sportives de haut niveau, des cérémonies d'ouverture et de clôture, les défilés des États et gouvernements participants et de nombreuses animations périphériques. Ils sont aussi vecteurs de cohésion sociale par l'identification des jeunes participants à l'élite sportive et culturelle qui enrichit les palmarès de leurs pays.

Objectifs des Jeux

- Contribuer à la promotion de la paix et du développement à travers les rencontres et les échanges entre jeunes francophones ;
- Permettre le rapprochement des États et gouvernements de la Francophonie et constituer un facteur de dynamisation de sa jeunesse en contribuant à la solidarité internationale, dans le respect de l'égalité entre les genres ;
- Faire connaître l'originalité des cultures francophones dans toute leur diversité et développer les échanges artistiques entre les États et gouvernements ;
- Favoriser l'émergence de jeunes talents artistiques francophones sur la scène internationale ;



- Contribuer à la préparation de la relève sportive francophone en vue de sa participation à d'autres grands évènements sportifs ;
- Contribuer à la promotion de la langue française.

Après Kinshasa en 2023, les Xème jeux de la francophonie auront lieu en Arménie **du 23 juillet au 1er août 2027**. A l'instar des autres pays francophones, le Bénin y est convié avec ses jeunes talents artistiques et sportifs.

Lors des IXes Jeux 2023 à Kinshasa, le Bénin avait brillé, dans le domaine artistique avec une médaille d'or en sculpture, et une médaille de bronze en danse de création.

Dans le cadre des Jeux d'Erevan 2027, le gouvernement béninois est inscrit à neuf concours culturels pour lesquels il est à la recherche de candidatures à l'étape de la **présélection nationale**. Les concours culturels sont les suivants :

- Chanson
- Contes et conteurs
- Création numérique
- Danse de création
- Littérature (nouvelle)
- Peinture
- Photographie
- Sculpture
- Théâtre

Sous l'égide du Ministère du Tourisme, de la culture et des Arts, l'Agence de Développement des Arts et de la Culture (ADAC) est chargée de la présélection nationale aux concours culturels.

Le présent appel à candidatures vise la présélection d'une à trois candidatures par catégorie, pour une sélection finale par le Comité international des jeux de la Francophonie.

Conditions d'admissibilité

Conditions générales

Pour être admissible, les artistes ou membres de groupes qui proposent leur candidature doivent :

- détenir la citoyenneté béninoise en date du 23 janvier 2027 et avoir résidé au Bénin au cours des douze (12) derniers mois;
- être âgés entre 18 et 35 ans pendant la durée des Jeux (naissance entre août 1992 et juillet 2009). La limite d'âge s'applique aux artistes, écrivain(e)s et interprètes





concurrents. Pour les disciplines où des accompagnatrices et accompagnateurs peuvent être requis (artistes ou techniciennes, techniciens), ceux-ci ne sont pas soumis à ce critère;

- être écrivain / écrivaine ou artiste professionnel(le)s, créer des œuvres ou pratiquer un art à leur propre compte ou offrir leurs services moyennant rémunération à titre de créateur, créatrice ou d'interprète et avoir une reconnaissance de leurs pairs;
- avoir participé à au moins une production indépendante de leur formation ou postérieure à celle-ci, diffusée dans un contexte reconnu par les pairs dans la discipline du concours pour lequel ils déposent;
- s'engager à être présents à Erevan (Arménie), pendant toute la durée des Jeux et accepter éventuellement, en plus du concours, de participer au programme d'animation et aux ateliers prévus.

Conditions particulières

Outre les conditions générales énoncées ci-dessus, les conditions particulières suivantes s'appliquent :

- Pour le concours de littérature : avoir publié, dans un contexte reconnu par les pairs, au moins un livre ou un minimum de trois textes dans un genre littéraire admissible au Grand Prix Littéraire du Bénin. Les publications sur support électronique, les publications à compte d'auteur et l'autoédition sont également admissibles à condition que la maison d'édition ait publié d'autres auteurs également. Le contexte reconnu par les pairs exclut le milieu de la recherche universitaire et celui de l'édition scolaire;
- Pour le concours en arts visuels : avoir diffusé une œuvre ou un corpus d'œuvres publiquement dans un contexte reconnu par les pairs (expositions, etc..) dans la discipline du concours pour lequel ils déposent. Ces œuvres doivent avoir été produites indépendamment de leur formation ou postérieurement à celle-ci.

Modalités de candidature

- Date et heure limite d'inscription : **27 février 2026 à 23h59**.
- Les demandes doivent être déposées **exclusivement en ligne** via le formulaire dédié disponible sur le lien: <https://tally.so/r/WONRqN>
- Les demandes incomplètes ou celles déposées après la date limite d'inscription ne sont pas admissibles.

Dossier de candidature

Pour finaliser votre candidature, les pièces suivantes sont à joindre à votre formulaire de soumission:

- Biographie courte du postulant (format pdf) sans photo



- Curriculum vitae artistique du candidat ou de la candidate (maximum 3 pages).
- Argumentation en faveur de la candidature (maximum 3 pages)
- Description de l'œuvre ou des œuvres proposées que vous souhaitez proposer pour les jeux de la francophonie 2027 (maximum 3 pages)
- S'il y a lieu, liste des artistes participants et des collaborateurs et collaboratrices ainsi que le curriculum vitae des artistes participants et des collaborateurs et collaboratrices (maximum 3 pages par personne)
- Matériel d'appui spécifique au concours pour lequel la candidature est déposée.
- Une pièce d'identité en cours de validité (CNI; Passeport) (obligatoire)

Ainsi que :

- Spécifiquement pour les catégories *Chanson; Contes et conteurs; Danse de création*, envoyer une courte vidéo courte de 10 minutes maximum sans montage (faite en prise unique) de votre performance, via Gros fichiers à l'adresse adac.sa@gouv.bj
- Spécifiquement pour la catégorie *Littérature* : Envoyer un extrait significatif de votre proposition (3 à 5 pages) accompagnée d'une vidéo courte de 5mn max, de présentation de l'œuvre à envoyer via Gros fichiers à l'adresse adac.sa@gouv.bj
- Spécifiquement pour les catégories *Peinture, Photographie, Sculpture, Création numérique* : envoyer une vidéo courte de 5mn max, de présentation de l'œuvre par via Gros fichiers à l'adresse adac.sa@gouv.bj

NB: pour les vidéos, prendre le soin de se présenter dans la première minute de la vidéo (nom, prénom, catégorie)

Processus de sélection

Le processus de sélection des candidats aux concours culturels se déroule en deux temps.

1. Par l'Agence de Développement des Arts et de la Culture (ADAC) - la présélection

Les dossiers sont analysés, en premier lieu, par un comité de présélection constitué de professionnels avérés (des jurys de pairs, des personnes reconnues pour leurs compétences dans les domaines concernés et de cadre techniques de l'ADAC et du Ministère du Tourisme de la Culture et des Arts en fonction des conditions d'admissibilité et des critères d'évaluation inscrits dans le présent appel de candidatures.)

2. Par le Comité international des Jeux de la Francophonie - la sélection finale

Au terme des travaux, le comité technique recommandera 1 à 3 candidatures qui seront soumises au jury international des Jeux. C'est celui-ci qui déterminera, pour tous les pays inscrits aux jeux, la sélection finale des candidats et candidates aux concours.



Dates des étapes de sélection

- 17 février 2026 : Lancement de l'appel à candidatures
- 27 février 2026 : Clôture de l'appel
- Mars 2026 : Présélection nationale
- Au plus tard le 15 mars 2026 : Transmission des dossiers au jury international
- 31 juillet 2026 : Annonce officielle des candidatures retenues

Évaluation de la candidature

Critères d'évaluation

- Qualité du travail artistique (40 %)
- Intérêt de l'œuvre proposée (50 %)
- Retombées de la participation pour le candidat, la candidate ou le groupe (10 %)

Obligations des participants et participantes

- Tous les artistes sélectionnés s'engagent à être présents du début jusqu'à la fin du concours;
- En dehors des épreuves propres à leur discipline, les artistes doivent se rendre disponibles, à titre gracieux, pour toute activité en lien avec les Jeux (participation à des rencontres, des ateliers, des entrevues) et répondre aux sollicitations du jury.

Les candidatures féminines sont fortement souhaitées!



William CODJO